Feuille de route

2017-2020

Loire Forez Agglo

3 **INTRODUCTION**

3 LE MOT DU PRÉSIDENT

4 UNE NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ AU CŒUR DU FOREZ

6 LA FEUILLE DE ROUTE : LE RÉSULTAT D'UN PROCESSUS DE CONCERTATION ASSOCIANT ÉLUS COMMUNAUTAIRES ET ÉLUS MUNICIPAUX

8 **VERS UN PORTRAIT DE TERRITOIRE**

8 QUELQUES CHIFFRES CLÉS

9 LES ÉLÉMENTS DISTINCTIFS DE L'AGGLOMÉRATION

9 → Une situation avantageuse au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes

9 → Un territoire structuré par deux centralités et des bourgs-centres

11 → La dynamique territoriale

14 → Un environnement et un cadre de vie préservés

16 **UN SOCLE DE VALEURS COMMUNES : LES 4 MISSIONS DE L'INTERCOMMUNALITÉ**

18 DÉVÉLOPPER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DU TERRITOIRE

18 METTRE EN COHÉRENCE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

19 MUTUALISER DES SERVICES ET DES MOYENS

19 RENDRE VISIBLES L'INFLUENCE ET LA PERFORMANCE DU TERRITOIRE

20 **UNE FEUILLE DE ROUTE ÉLABORÉE DANS LE RESPECT ET LA CONTINUITÉ DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE**

21 LES ENGAGEMENTS DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

22 LE SCHÉMA DES INSTANCES SUR LEQUEL S'EST APPUYÉE CETTE DÉMARCHE

24 **S'INSCRIRE DANS LA CONTINUITÉ DES ENGAGEMENTS DES ANCIENS EPCI**

26 **PROJETER L'AGGLOMÉRATION : LES INTENTIONS STRATÉGIQUES 2017 - 2020**

28 FAVORISER UNE CITOYENNETÉ AMBITIEUSE

30 ENTRETENIR ET ACCOMPAGNER UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE POSITIVE EN PLAINE COMME EN MONTAGNE

34 CAPITALISER SUR UNE POSITION GÉOSTRATÉGIQUE ET TOURISTIQUE FAVORABLE

36 GARANTIR ET PRÉSERVER LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT PAR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

40 **LES MOYENS AU SERVICE DE CES AMBITIONS**

LE MOT DU PRÉSIDENT

Après une année de préparation et quelques mois de fusion effective, les élus communautaires et municipaux ont abouti à cette feuille de route de la nouvelle agglomération Loire Forez, forte de ses 88 communes et de plus de 110 000 habitants.

Ces axes de développement permettent de donner la direction et le sens de ce que nous voulons mettre en œuvre. Ils ont pour objectif d'engager l'agglomération dans une dynamique de collaboration pour donner d'avantage d'efficience à nos politiques publiques.

Ce document reprend tout d'abord la méthode pour avancer ensuite vers le concret. Car ces axes ne tombent pas du ciel. Ils sont le fruit d'une convergence entre plusieurs tendances et se basent sur quelques pré-requis : continuité avec les projets des anciens territoires, diagnostic des forces et des fragilités de ce nouveau territoire, valeurs et règles de conduite que nous nous sommes donnés ensemble.

Ils ne sont ni un aboutissement, ni une fin en soi. Ils sont les fondements sur lesquels nous avons décidé d'agir, de bâtir notre nouveau territoire et de nous tourner résolument vers l'avenir.

Ils affirment la nécessité et la légitimité d'une agglomération soucieuse de son développement, d'un aménagement du territoire cohérent et d'un environnement préservé.
Une agglomération qui ne laisse aucune commune au bord de la route, qui veille à une solidarité active et qui tend à réduire les risques de rupture.
Ainsi, par leurs compétences respectives, l'agglomération et les communes, associées dans un projet de territoire commun, se dotent de cette première feuille de route qui fera le lien indispensable avec l'avenir de Loire Forez agglomération.

Alain Berthéas,
Président de Loire Forez agglomération

Feuille de route
Dépôt légal : septembre 2018
17, boulevard de la Préfecture
CS 30211 – 42605 Montbrison cedex
Tél. 04 26 54 70 00 – Fax 04 26 54 70 01
agglomeration@loireforez.fr
Directeur de la publication : Alain Berthéas
Directrice de la rédaction : Amandine Garrier
Rédaction : Services de Loire Forez agglomération
Conception graphique : J'articule
Impression : Imprimerie Champagnac
Tirage : 800 exemplaires
Crédit photos : Loire Forez agglomération, Lotfi Dakhli, Mme Oreille, Office de tourisme Loire Forez, 4 vents, On met les voiles

IMPRESSION SUR DU PAPIER 100 % RECYCLÉ

UNE NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ AU CŒUR DU FOREZ

Loire Forez agglomération est le résultat de la fusion :

- *de la communauté d'agglomération Loire Forez (45 communes) ;*
- *de la communauté de communes du Pays d'Astrée (18 communes)*
- *de la communauté de communes des Montagnes du Haut Forez (11 communes)*
- *et de l'extension à 14 des 18 communes de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château.*

Si la nouvelle intercommunalité a officiellement vu le jour le 1er janvier 2017, **c'est tout au long de l'année 2016 qu'ont été définies les conditions de son existence.**

En effet, élus et techniciens ont pu tracer, au sein d'une douzaine de groupes de travail, les **lignes directrices** du futur territoire qu'ils allaient incarner. Ils ont ainsi pu se réunir et **partager une vision commune**, non seulement sur le périmètre de compétences de leur future structure, mais aussi sur un certain nombre de sujets transversaux qui sont aujourd'hui à la base même du fonctionnement de la nouvelle agglomération (gouvernance, ressources humaines et financières, organisation et territorialisation de l'action communautaire, communication, projet de territoire).

Ce travail de préfiguration a été engagé dès le printemps 2016 sous l'impulsion des élus des 4 territoires aujourd'hui réunis et a permis :

- **de partager les fondements d'un territoire vécu, cohérent** en dépassant la seule logique administrative et territoriale ;
- **de sécuriser le processus technique de la fusion** en préparant en amont les décisions ;
- **d'installer des habitudes de travail** pour favoriser la mise en route la plus efficace possible de la nouvelle agglomération.

Au-delà de ces prérequis indispensables de concertation, ce travail de préfiguration a aussi permis de **définir le périmètre de compétences** du futur territoire avec, en toile de fond, l'enjeu partagé d'éviter les remunicipalisations. Si les prises de compétences et l'organisation des transferts vont s'étaler de 2017 à 2020, il est déjà possible, grâce au travail de préfiguration, de dessiner la cible de compétences de ce nouveau territoire avec :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Développement économique**
- **Aménagement de l'espace communautaire**
- **Équilibre social de l'habitat**
- **Politique de la ville**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**
- **Accueil des gens du voyage**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Voirie d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Assainissement
- Éclairage public
- Tourisme
- Fourrière pour animaux
- Actions en faveur du développement des technologies de l'information et de la communication
- Création et gestion de crématoriums
- Contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Création et gestion des maisons de services au public
- Actions en faveur de la culture et des loisirs
- Actions en faveur du développement du territoire

Les conditions de la réussite

Ce travail préparatoire a permis de définir les conditions de réussite de cette union de territoires foréziens. Elles sont au nombre de 7 et sont, aujourd'hui déjà, en phase avancée de mise en œuvre :

1

PRÉSERVER LES LOGIQUES COMMUNAUTAIRES

mises en œuvre avant la fusion-extension

EN HARMONISANT LES COMPÉTENCES.

- Aucune remunicipalisation n'est aujourd'hui envisagée du fait de cet engagement garantissant ainsi la continuité de services à l'usager.

2

Assurer la continuité des projets engagés à travers

UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS.

- Le travail engagé dès 2016 s'est basé sur les projets de territoire et les volontés des anciennes communautés. L'ensemble de ces engagements antérieurs est aujourd'hui pris en compte dans la feuille de route 2017-2020.

3

VISER UNE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

permettant d'assurer une trajectoire viable des collectivités qui se traduira par l'élaboration d'outils.

- Les communes et la communauté rationalisent leurs ressources, mettent en commun leurs moyens (mutualisation) et travaillent à l'élaboration d'un pacte de solidarité favorisant la réalisation de leurs projets structurants ainsi que le soutien aux communes les plus fragiles.

4

CONSTRUIRE UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

permettant d'impliquer les communes dans les dossiers et les choix stratégiques de l'intercommunalité, ainsi qu'un dialogue permanent avec les élus municipaux.

- Consciente de sa nouvelle dimension, Loire Forez agglomération expérimente la déconcentration du processus de concertation. À travers ses 6 secteurs, l'information, le débat et la coconstruction sont rendus possibles avec la participation de tous les élus municipaux non communautaires.
- La charte de gouvernance 2017-2020 a ainsi été adoptée dès le conseil communautaire du 24 janvier 2017. Celle-ci comprend le socle de valeurs communes, la charte de l'élu local, les engagements généraux de l'élu communautaire, les rôles, missions et engagements spécifiques des élus et différentes instances ainsi que la carte de la territorialisation/sectorisation.

5

Être au plus près des communes et des citoyens avec

UNE TERRITORIALISATION DE L'ORGANISATION

permettant une déconcentration des services de l'agglomération.

- À travers le schéma de mutualisation et la mise en place de pôles déconcentrés des services de l'agglomération, le nouveau territoire structure son organisation depuis son siège à Montbrison, en s'appuyant sur ses polarités d'équilibre (Boën-sur-Lignon, Noirétable, Saint-Bonnet-le-Château et Saint-Just Saint-Rambert) pour adapter le service et garantir le lien à l'usager.

6

PARTAGER UNE FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE

pour l'agglomération.

- Plusieurs fois réuni au cours de l'année 2016, le groupe projet de territoire a organisé deux séminaires auxquels ont participé plus de 60 élus communautaires de la nouvelle agglomération. Ces séminaires et le travail du groupe ont permis d'aboutir au partage d'un socle commun de valeurs ainsi que d'une identité commune du territoire. **Ce travail s'est poursuivi à travers les nouvelles instances communautaires et a débouché sur la feuille de route 2017-2020 qui a vocation à être un cadre, une inspiration pour l'action communautaire à venir. Elle a été adoptée en conseil communautaire le 4 juillet 2017.**

7

AFFIRMER LA NOUVELLE IDENTITÉ

de cette nouvelle agglomération.

- À travers l'élaboration de cette feuille de route 2017-2020, mais aussi à travers la redéfinition déjà engagée des relations avec les partenaires institutionnels (État, Région, Département…), cette nouvelle identité est le fruit de ce qui fait la particularité de ce nouveau territoire forézien.
- Elle se traduit par l'adoption d'une identité visuelle qui porte les valeurs de Loire Forez agglomération : une couleur naturelle, reflet des paysages ; une écriture unique pour une identité affirmée ; un graphisme avec du lien et du liant qui représente une intercommunalité rassemblée et agile ; de la rondeur et de la fluidité pour symboliser la qualité de vie et les valeurs de solidarité qui sont vécues sur le territoire.

Octobre 2016

Premier séminaire des élus de la future agglomération : partage d'un socle de valeurs communes.

Décembre 2016

Deuxième séminaire des élus de la future agglomération : diagnostic partagé et définition des intentions stratégiques.

Mars 2017

Réunions de pôles : déclinaison des intentions stratégiques en intentions d'actions de la nouvelle intercommunalité.

Mai 2017

Réunions de secteurs : des intentions aux actions, des contributions des élus de secteurs à la feuille de route intercommunale.

Juin-Juillet 2017

Vers une feuille de route pour la nouvelle agglomération : valeurs, priorités politiques et intentions d'actions.

VERS UN PORTRAIT DE TERRITOIRE

111 207
HABITANTS
Population légale totale 2015
source INSEE valeur 01/01/2018

1 200
habitants de plus
en moyenne chaque année

2,4
personnes / ménage

9 580
ÉTABLISSEMENTS ACTIFS
soit **31 000 emplois**

70
emplois de plus en moyenne
chaque année

44 000
RÉSIDENCES PRINCIPALES

88
COMMUNES,
132 000 ha

Création au 1er janvier 2017

Les éléments distinctifs de la nouvelle intercommunalité

Une situation avantageuse au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Le territoire de Loire Forez agglomération présente une **belle complémentarité en termes de paysages et de milieux naturels** entre monts, piémonts et plaines. Pierre-sur-Haute, situé à 1 634 m d'altitude, est son point culminant.

Loire Forez agglomération jouit d'une situation avantageuse **au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes**, à proximité des agglomérations de Saint-Étienne, Clermont-Ferrand et dans la zone d'influence de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Le territoire est facilement accessible. Il est desservi par l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon et par les autoroutes A89 et A72. La ligne TER Saint-Étienne-Clermont-Ferrand dessert quatre gares du territoire. Elle peut constituer la colonne vertébrale de l'alternative transport en commun à la voiture particulière. De nombreuses routes traversent l'intercommunalité et assurent la mobilité sur l'ensemble du territoire. Il existe toutefois peu de liaisons est/ouest.

Un territoire structuré par deux centralités et des bourgs-centres

Loire Forez agglomération présente la caractéristique d'être un territoire très étendu : 1 321 km² des monts du Forez jusqu'au fleuve de la Loire, soit plus d'un quart de la superficie du département de la Loire. Les distances sont importantes entre le nord et le sud. Néanmoins, en tout point du territoire, il est possible de rallier Montbrison en moins d'une heure.

Au-delà de l'étendue, c'est la grande diversité des communes qui caractérise ce territoire.

RÉPARTITION DES COMMUNES par nombre d'habitants

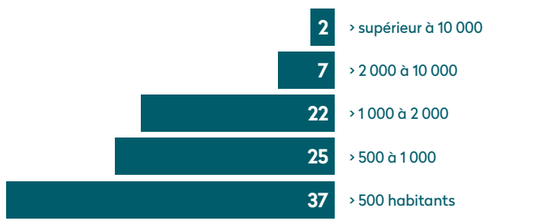

Loire Forez agglomération est structurée par un maillage de centralités et de bourgs-centres :

Deux centralités principales : Montbrison et Saint-Just Saint-Rambert

Ces deux villes représentent un poids de population important : à elles deux, elles comptent 28 % de la population du territoire. Faire en sorte de structurer l'offre de services au sein de ces polarités répond ainsi à la fois à une question environnementale et à une approche sociale de l'aménagement du territoire communautaire.

Des bourgs-centres

Deux pôles d'équilibre au nord et au sud : Boën-sur-Lignon et Saint-Bonnet-le-Château.

Ces deux communes assurent un rôle majeur pour l'équilibre du territoire. Elles regroupent des services et équipements indispensables aux communes rurales alentour notamment en matière de services publics.

Des centralités locales : Bonson, Noirétable, Saint-Marcellin-en-Forez, Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal et pour des raisons touristiques et de loisirs Chalmazel-Jeansagnière.

Ces communes, d'importance moyenne, ont développé une offre de services du fait d'une population suffisante dans une zone de chalandise proche. Elles disposent d'une bonne accessibilité en transports en commun.

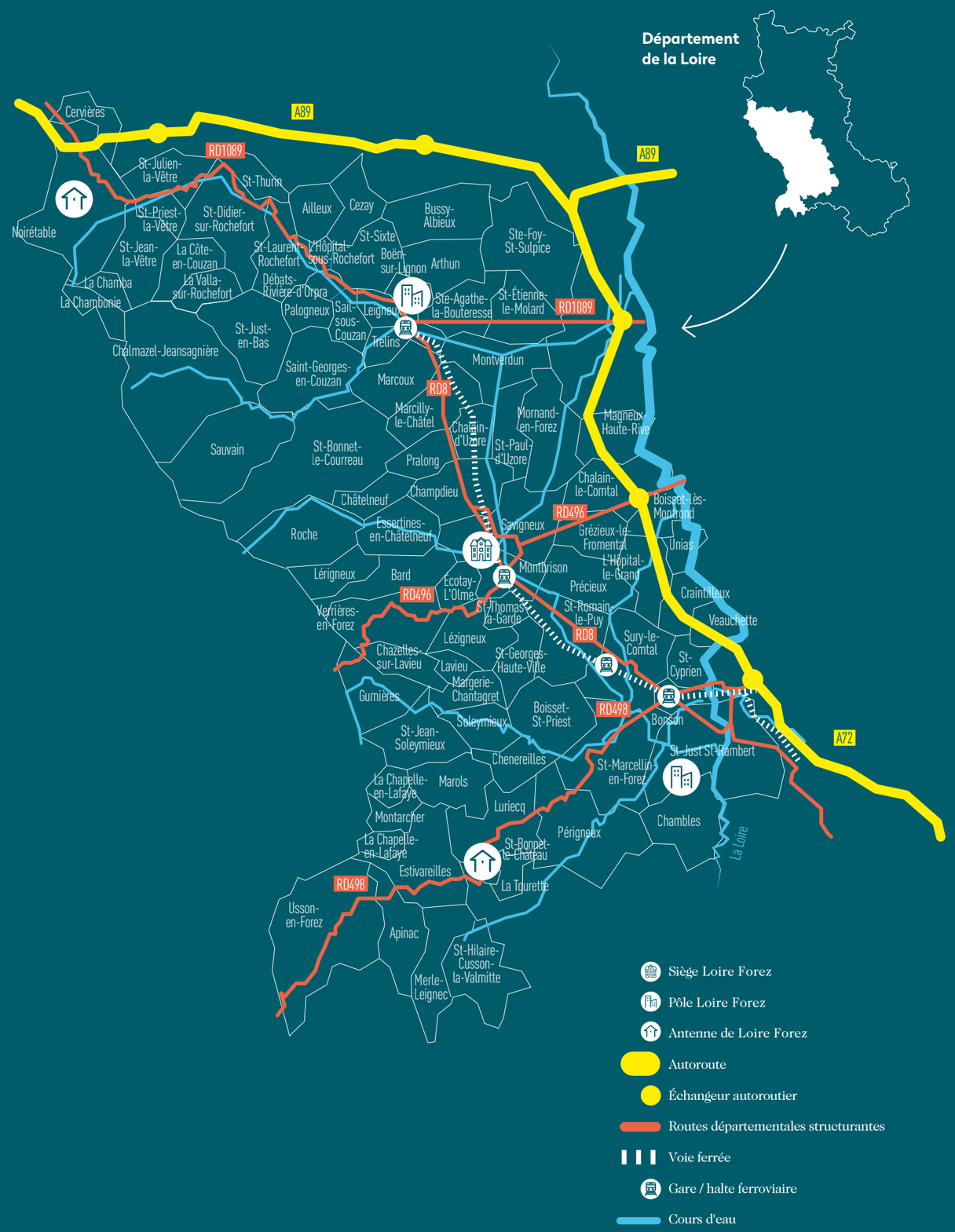

La dynamique territoriale

Une démographie porteuse

Loire Forez agglomération compte un peu plus de 110 000 habitants et **sa population ne cesse de croître depuis les années 1970**.

Deux phénomènes sont à l'origine de cette croissance continue :
- Un solde naturel positif.
- Un solde migratoire favorable.

% MOYEN DE CROISSANCE DE LA POPULATION
Sur la période 2007-2012
(Source : données INSEE)

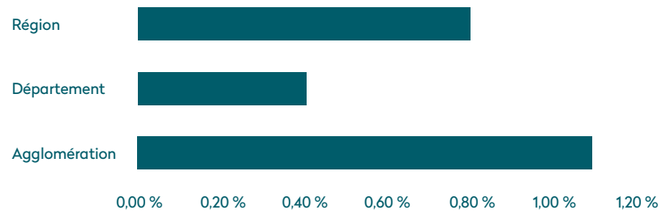

La **densité de population est assez faible** (81,5 habitants au km² contre 97 dans le reste de la France métropolitaine hors Île-de-France) ce qui garantit un cadre de vie de qualité.

Loire Forez agglomération est un **territoire globalement rural** (46 % de la population vit dans des communes de moins de 2 000 habitants) **qui se distingue en accueillant toujours plus de population**. Elle réunit des secteurs aujourd'hui démographiquement dynamiques et des parties plus vieillissantes qu'il est important de garder liées au reste du territoire. Ces spécificités démographiques interrogent sur les niveaux de service à apporter.

POPULATION DE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

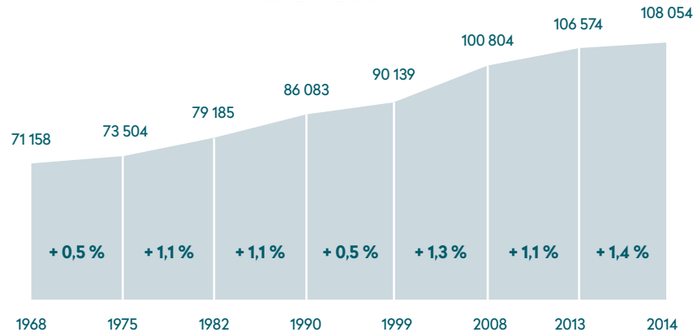

Une économie résiliente

L'économie de Loire Forez agglomération a fait preuve de **résilience face à la crise** et affiche un **dynamisme encourageant**.

Le territoire s'organise autour de **secteurs économiques diversifiés. L'agriculture y tient une place deux fois plus importante que sur le reste de la région** avec près de 11 % des actifs y travaillant contre 6 pour la moyenne régionale. Il peut aussi compter sur un tissu industriel dynamique autour notamment des secteurs spécifiques de la métallurgie-mécanique, la chimie-pharmacie, le textile-habillement, le caoutchouc-plastique et le bois-meuble. Cette **diversité du tissu économique** lui permet d'afficher **un taux de chômage (9,6 %) inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale.**

Une forte économie résidentielle est observée avec une population et des touristes qui consomment « local ». L'offre commerciale y est assez bien équilibrée, mais son implantation demeure concentrée dans ou autour des polarités principales et des centralités locales. On remarque la présence de multiservices dans des communes rurales de montagne.

Toutefois on constate un déficit de structuration de l'accueil des entreprises et d'accompagnement des porteurs de projets sur le territoire.

DONNÉES INSEE 2013	LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION	DÉPARTEMENT DE LA LOIRE	RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	FRANCE MÉTROPOLITAINE HORS ILE-DE-FRANCE
Nombre d'actifs	49 000	334 000	3 664 324	23 700 000
Ratio emplois/actifs	0,63	0,83	0,83	0,83
Taux de chômage	9,60 %	13,16 %	11,55 %	13,28 %

Un maillage de services cohérent à renforcer

Les centralités et bourgs-centres concentrent un panier de services de haute qualité (santé, éducation, culture, sport, …) **et rayonnent** sur les communes rurales alentour. Néanmoins, certaines zones restent éloignées notamment dans la frange nord-est du territoire et souffrent d'une désertification médicale.

Le territoire déploie une **politique enfance-jeunesse attractive pour les familles** (relais assistants maternels dont un itinérant, établissements d'accueil du jeune enfant, accueils collectifs de mineurs, ...) et offre une politique culturelle et sportive ambitieuse.

Les récentes **politiques d'habitat** ont contribué à accompagner le parcours résidentiel notamment en faveur de la lutte contre la vacance et la réhabilitation de logements locatifs. Cette politique **volontariste** est à poursuivre notamment dans le cadre d'une opération globale de revitalisation des centres-bourgs.

Un environnement et un cadre de vie préservés

Une démarche écoresponsable ambitieuse

Le territoire de Loire Forez agglomération constitue un **ensemble environnemental et culturel cohérent et riche**.

En plus de concentrer une part importante des espaces naturels reconnus à l'échelle de la Loire (Espaces Naturels Sensibles, Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, Natura 2000), il s'agit d'un **espace géographique particulièrement marqué par la présence de l'eau et des zones humides** qu'il préserve (fleuve Loire, étangs, sources…).

À ce titre, il concentre de **nombreux réservoirs de biodiversité et des domaines agricoles et forestiers préservés**. L'érosion des terres agricoles est moins importante sur le territoire que la moyenne régionale.

Il appartiendra à tous les acteurs du territoire de participer au maintien et au développement de cette qualité environnementale.

1 Projet agro-environnemental et climatique (PAEC)
2 Trame verte, bleue et noire (TVBN)
3 Territoire à énergie positive (Tepos)
4 Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)
5 Plan climat énergie territoire (PCET)

Un positionnement touristique fort qui commence à porter ses fruits

Le positionnement touristique capitalise sur les richesses naturelles et patrimoniales du territoire. Il est orienté vers un tourisme nature, quatre saisons, accessible à tous, à proximité des grandes aires urbaines (Lyon, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand).

Fort de ce positionnement, le territoire a reçu le soutien du partenariat Massif Central en étant labellisé Pôle de pleine nature à l'automne 2016. L'itinérance est privilégiée via la valorisation des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

La richesse patrimoniale du territoire forézien lui vaut d'être classé Pays d'art et d'histoire depuis 1999 par le ministère de la Culture. Il a également bénéficié du soutien de la Région Rhône-Alpes pour la création de la destination Forez tourisme.

Néanmoins, le territoire souffre d'un déficit d'image et d'un déficit d'hébergements touristiques qui freinent le déclenchement du séjour.

UN PATRIMOINE NATUREL MAJEUR

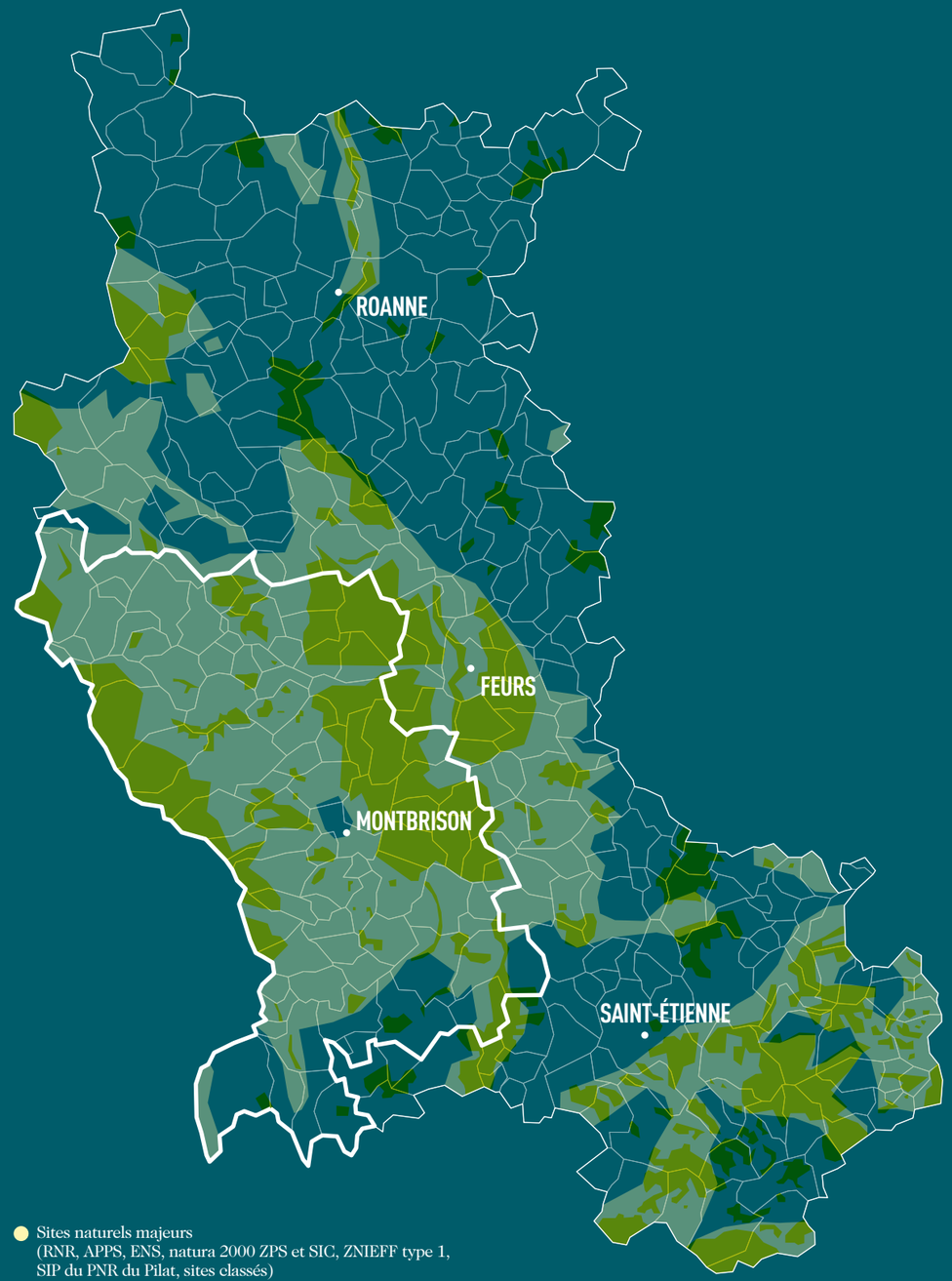

- Sites naturels majeurs (RNR, APPS, ENS, natura 2000 ZPS et SIC, ZNIEFF type 1, SIP du PNR du Pilat, sites classés)
- Grands ensembles naturels d'intérêt patrimonial (ZICO, ZNIEFF type 2, SEP du PNR Pilat)

UN SOCLE DE VALEURS COMMUNES

Au cours du premier séminaire d'octobre 2016, les élus communautaires et municipaux ont pu partager ce qui doit, selon eux, guider l'action de la nouvelle intercommunalité.

Au-delà des éléments statistiques et géographiques qui fondent la cohérence et la force de Loire Forez agglomération, ce sont ces quatre valeurs qui constituent le creuset politique commun autour duquel les élus du bloc local se retrouvent.

diversité

AFFIRMER SES RICHESSES

- Un territoire à la fois urbain et rural.
- Un panel large d'activité de loisirs, de commerce, de travail, pour accompagner la vie quotidienne des habitants.
- Des richesses naturelles, historiques, des savoir-faire.

authenticité

VALORISER SES MODES DE VIE

- Des qualités de convivialité, humanité, solidarité.
- Une terre de contact, d'harmonie et d'attention.
- Un mode de vie revendiqué et vivant, avec une volonté de préserver le territoire, ses bâtiments et ses histoires.

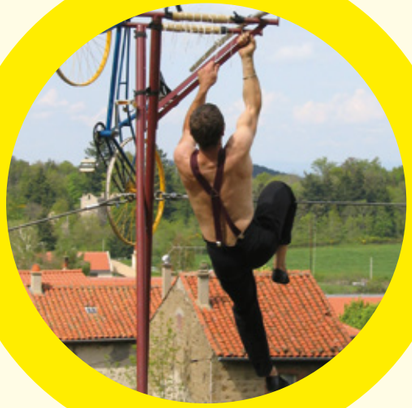

agilité

CAPITALISER SUR LE SERVICE À LA POPULATION

- Une disponibilité de services au quotidien : réseau de médiathèques-bibliothèques, crèches, relais assistants maternels, piscines…
- Un développement de services de proximité par l'adaptation à chaque situation ou localisation.
- Une communauté pragmatique et ouverte au dialogue.

dynamisme

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX

- Une vie associative forte et prédominante.
- Une connexion entre les 5 principales polarités sur le territoire.
- Une mise en avant des activités industrielles et technologiques sur le territoire.
- Des aides à la création d'emploi.

LES 4 MISSIONS DE L'INTERCOMMUNALITÉ

De ce socle de valeurs communes, se dégagent 4 grandes missions dans lesquelles Loire Forez agglomération s'investit pour son territoire et ses habitants.

Il s'agit ici non pas d'une simple redistribution de richesse mais d'une solidarité « active » avant tout basée sur les projets et les prises de compétences intercommunales. Il ne s'agit donc pas de simples mécanismes financiers mais d'une solidarité pensée en fonction des territoires, des thématiques, des opportunités et des projets.

C'est ici une différence fondamentale qui est faite entre « égalité » et « équité ». La première étant une « harmonisation à la moyenne », la seconde étant une juste répartition des ressources, adaptée aux enjeux de chaque territoire (rural / urbain ; plaine / montagne). **Se dessinent en creux des enjeux forts de territorialisation comme levierS d'adaptation des politiques communautaires dans les territoires mais aussi comme gage de cohérence de service auprès des usagers.** C'est autour de ces enjeux que l'agglomération a d'ores et déjà engagé, à la fois politiquement et techniquement, le rapprochement communes – communautés.

Est reconnu ici le rôle de planificateur de l'intercommunalité. S'il peut paraître évident, il ne fait pas toujours l'objet d'un consensus politique. Pour autant, les élus ont unanimement reconnu la place que devra prendre l'intercommunalité - demain plus qu'aujourd'hui - sur ces enjeux avec en toile de fond le plan local d'urbanisme intercommunal, le programme local de l'habitat, le plan local de santé, le plan de déplacement, le plan énergie et climat…
C'est aussi à travers ces documents de planification que Loire Forez agglomération fera valoir ses spécificités vis-à-vis des intercommunalités environnantes (Saint-Étienne Métropole, Roannais agglomération, Clermont Auvergne Métropole,…).

Au-delà de ce rôle de planification, est affirmé aussi un rôle de cohérence en matière économique à travers notamment la définition d'un schéma d'accueil des entreprises. Un lien évident peut être fait avec le rôle de solidarité (dans les choix d'implantation des entreprises par exemple). Cette vocation économique – réaffirmée dans les intentions stratégiques – doit pouvoir **encourager la dynamique actuelle qui porte le territoire.**

Pour construire une autre démarche budgétaire en augmentant le niveau de performance dans les communes et pour le territoire avec en toile de fond la baisse des dotations de l'État et le moindre dynamisme de la fiscalité professionnelle. Est ainsi partagée l'idée d'anticiper le contrecoup de cette contraction des moyens pour maintenir le niveau de service et les capacités d'investissement de l'intercommunalité.

Pour faire plus tous ensemble. Cela se traduit notamment par l'apport d'une valeur ajoutée, l'accès à une expertise, le portage de gros projets ou encore le montage de dossiers de subvention. L'ingénierie de Loire Forez agglomération a déjà été mobilisée sur ces sujets à travers la formalisation du contrat ambition région et du contrat de ruralité pour attirer des fonds pour les investissements futurs du territoire.

Pour assurer un meilleur usage du matériel et des équipements du territoire, plus régulier et pertinent, tout en enrichissant le service pour l'usager.
Ces mutualisations ont plutôt vocation à se développer au sein des secteurs, voire des pôles, pour préserver réactivité et proximité dans l'action.

Pour partager des idées et poursuivre les dynamiques de collaboration enclenchées à travers le processus de fusion et les sessions collectives de travail déjà expérimentées lors des réunions de pôles et de secteurs.

Au-delà de la nécessaire promotion touristique de la destination Forez, c'est aussi la promotion des services et du territoire pour l'ensemble des résidents qui parait au moins aussi importante. Le territoire fusionné ne vit pas, comme d'autres territoires, du tourisme mais se doit de valoriser, à une échelle plus restreinte, ses atouts. Comme pour toute institution, privée ou publique, la nouvelle agglomération doit elle aussi valoriser son action et **donner la vision de sa performance en y associant ses habitants,** via le conseil de développement notamment.

Outre ces enjeux de communication territoriale et d'affirmation d'une identité forézienne positive et véritable, l'intercommunalité est aussi perçue comme **un véhicule d'influence auprès des grands porteurs de politiques et des grands bailleurs de fonds que sont la Région, l'État ou encore l'Europe (sur des appels à projet notamment)** comme évoqué précédemment. Elle affirme également sa volonté d'une véritable ouverture à l'international.

UNE FEUILLE DE ROUTE ÉLABORÉE DANS LE RESPECT ET LA CONTINUITÉ DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE

Dès le début de l'année 2017, les élus de Loire Forez agglomération ont souhaité marquer, par le biais d'une charte, leur attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt général inhérents à leur mandat. Au-delà des règles juridiques liées à l'exercice de fonctions électives, ils souhaitent s'engager individuellement et collectivement sur des principes qui visent à garantir un fonctionnement efficace et serein de la communauté, au service de son projet de territoire.

En plus de ces principes, c'est aussi un schéma de gouvernance qui a pu être partagé et sur lequel cette démarche de feuille de route s'est basée.

Les engagements des élus communautaires

Au-delà des éléments de la charte de l'élu local issus du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les élus communautaires sont allés plus loin pour affirmer leur engagement pour le territoire :

1 EXERCICE DU MANDAT COMMUNAUTAIRE

L'élu communautaire prend en considération et agit, dans le cadre de son mandat communautaire, en fonction de l'intérêt du territoire et non prioritairement au bénéfice de sa commune.

Il est, au sein de l'organe délibérant, le représentant de la commune dont il est issu. Il est à ce titre le relais privilégié entre sa commune et l'agglomération.

2 ENGAGEMENT ET DISPONIBILITÉ

L'élu communautaire s'engage à se rendre disponible pour l'exercice de son mandat qu'il s'agisse de réunions, de rencontres avec les services, les élus des communes ou avec les habitants.

3 CONFIDENTIALITÉ

L'élu respecte la confidentialité des débats des instances auxquelles il participe et pour lesquelles la communication n'est pas organisée.

L'élu veille également à la confidentialité des informations privées qui pourraient être portées à sa connaissance dans le cadre de sa fonction et de ses responsabilités communautaires.

4 FIDÉLITÉ DANS LA REPRÉSENTATION

L'élu s'engage à se tenir informé, à exprimer et à défendre loyalement les positions approuvées par les instances exécutives communautaires, lors de représentations extérieures officielles. Dans ce cadre, l'élu s'engage à rendre compte régulièrement à l'exécutif des discussions et décisions auxquelles il a participé.

5 DIALOGUE, ÉCOUTE ET CONCERTATION

L'élu s'engage à privilégier le dialogue, dans le respect et l'écoute de ses interlocuteurs : agents, élus des communes, partenaires et habitants.

6 CONFIANCE ET DÉLÉGATION

La communauté constitue un collectif de travail qui repose sur la confiance réciproque des élus. Cette confiance permet de déléguer à d'autres élus le soin de porter sa parole et de retranscrire ses souhaits.

7 DES ÉLUS AMBASSADEURS DU TERRITOIRE

L'élu s'engage à défendre l'image du territoire et à promouvoir ses atouts. Il véhicule et défend une image positive du territoire à tout moment.

Le schéma des instances sur lequel s'est appuyée cette démarche

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION PLACE AU PREMIER RANG DE SES ENJEUX LA COHÉRENCE ET LA PROXIMITÉ. LA GOUVERNANCE EST AINSI ORGANISÉE SUR LA BASE DU DIALOGUE ET DE LA TRANSPARENCE POUR FAIRE ENTENDRE ET INTÉGRER CHAQUE VOIX DANS LE PROJET COMMUNAUTAIRE.

Les commissions THÉMATIQUES

ÉTUDIENT / PRÉPARENT / ENCADRENT

90 À 100 CONSEILLERS

Présidées par un vice-président, composées d'élus communautaires et municipaux.

7 commissions : aménagement, développement, moyens généraux et coopérations, environnement, voirie, services à la population et citoyenneté, cycle de l'eau.

Les réunions DE SECTEURS

ÉCHANGENT / CONSULTENT / ÉTUDIENT

10 À 18 COMMUNES
DE 15 À 50 CONSEILLERS

Ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux du secteur, elles jouent un rôle d'information et d'échange pour permettre de répondre aux questions et demandes des communes concernant l'ensemble des compétences de l'Agglo.

Le conseil DE DÉVELOPPEMENT

EXPRIME DES AVIS OU PROPOSITIONS

COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS
des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

En cours de mise en place.

Le bureau COMMUNAUTAIRE

ORIENTE / PROPOSE / MET EN ŒUVRE

1 PRÉSIDENT
+ 15 VICE-PRÉSIDENTS
+ 8 CONSEILLERS THÉMATIQUES
+ 6 RÉFÉRENTS DE SECTEURS
Il se réunit chaque semaine pour orienter les décisions et proposer les dossiers au conseil communautaire.

La conférence DES MAIRES

DIALOGUE

88 MAIRES
ET LES MEMBRES DU BUREAU
(+ LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES)
Elle donne son avis sur les dossiers structurants.
Si un dossier est refusé, il sera retravaillé.
1 maire = 1 voix.

Le conseil COMMUNAUTAIRE

EXAMINE / VALIDE / VOTE

130 CONSEILLERS
ISSUS DES 88 COMMUNES
Séances publiques toutes les 6 semaines.

ÉXÉCUTIF **DÉLIBÉRATIF**

CONSULTATION / CONCERTATION

La territorialisation un double enjeu

Un enjeu politique de décentralisation :

6 secteurs pour une bonne échelle
- **de dialogue et de concertation,**
- **de coordination,**
- **de programmation.**

Un enjeu administratif et organisationnel de déconcentration :

3 pôles territorialisés pour une organisation administrative et technique performante et réactive.

S'INSCRIRE DANS LA CONTINUITÉ DES ENGAGEMENTS DES ANCIENS EPCI

Les exécutifs des quatre anciens EPCI ont affirmé dès le milieu de l'année 2016 leur volonté de se projeter ensemble et avec les élus du territoire sur une feuille de route politique pour leur future intercommunalité.

Pour autant, ils ont affirmé dans le même temps leur volonté de voir s'**inscrire cette feuille de route dans la continuité et la cohérence des projets de territoire et engagements des anciens EPCI**. C'est donc à partir de ces éléments socles qu'a pu être animé l'ensemble du processus de concertation en 2016 et 2017 qui aboutit à cette feuille de route.

Pour rappel, voici les lignes directrices des projets de territoire de la communauté d'agglomération Loire Forez et de la communauté de communes du Pays d'Astrée qui avaient déjà établi un document de ce type avant la fusion :

POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLO-MÉRATION LOIRE FOREZ

- **ENTREPRENDRE** pour un territoire actif
- **DIALOGUER** pour un territoire vivant
- **RÉAGIR** pour un territoire d'avenir
- **STRUCTURER** pour un territoire équilibré et organisé

POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ASTRÉE

- **RENFORCER** l'attractivité du territoire
- **GARANTIR** des services d'accueil et d'animation de qualité
- **MOBILISER et VALORISER** les ressources locales
- **MAÎTRISER** un développement harmonieux et équilibré du territoire
- **ASSURER** une plus grande solidarité entre les habitants et les communes

PROJETER L'AGGLOMÉRATION : LES INTENTIONS STRATÉGIQUES 2017-2020

Attractivité, économie, durabilité, écoresponsabilité, services, proximité, équilibre et ouverture sur l'extérieur sont les expressions qui pourraient résumer les lignes politiques complémentaires portées par les anciens projets de territoire.

Dans la continuité de ces engagements, les élus de la nouvelle agglomération ont pu aboutir à quatre intentions stratégiques qui sont déclinées ci-après.

Elles mettent ainsi en avant les atouts de ce territoire que sont sa position géographique, son cadre de vie et ses priorités autour du vivre ensemble et d'un dynamisme économique équilibré.

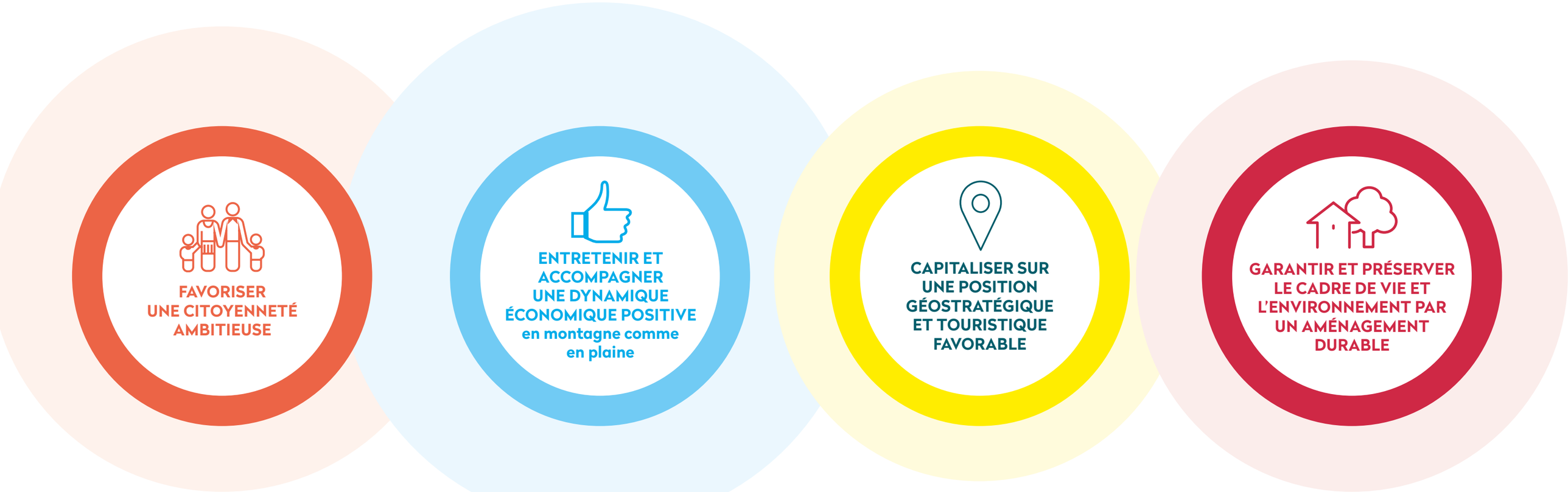

Un territoire ACCUEILLANT

Un territoire ENTREPRENANT

Un territoire ÉCORESPONSABLE

Un territoire ACCUEILLANT

FAVORISER UNE CITOYENNETÉ AMBITIEUSE

NOTRE AMBITION

L'AGGLOMÉRATION AFFIRME QUE LA CULTURE EST UN FONDEMENT DU RAYONNEMENT ET UN ATOUT POUR L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE. L'ACCÈS À LA CULTURE EST UN LEVIER IMPORTANT DE LA COHÉSION SOCIALE, ELLE OUVRE AU DIALOGUE. TOUTE ENTREPRISE QUI SOUHAITE S'IMPLANTER REGARDE AUSSI LES POSSIBILITÉS D'ACCÈS À LA CULTURE POUR SES SALARIÉS ET LEURS ENFANTS.

CE QUE CELA IMPLIQUE

Définir et mettre en œuvre une politique communautaire de développement culturel et sportif, garante de lien social et veillant à favoriser un accès à ces services pour tous

- par la construction et la mise en œuvre d'une convention territoriale de développement des arts et de la culture avec le ministère de la Culture et la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) ;
- par le soutien à la médiation culturelle et aux actions du Pays d'art et d'histoire comme le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine éclaté ou multisite ;
- par la mise en réseau de tous les acteurs culturels du territoire :
  - → réseau culturel intercommunal en appui sur les médiathèques et ludothèques ;
  - → réseau de diffusion de l'enseignement musical ;
  - → réseau d'actions culturelles : s'appuyer sur le centre culturel de rencontre de Goutelas, conduire des actions d'éducation aux arts et à la culture ;
- en veillant à l'accessibilité de l'offre culturelle, sportive et de loisirs :
  - → en renforçant sa visibilité et en développant l'accès aux ressources numériques ;
  - → en s'attachant à répondre aux besoins spécifiques des personnes éloignées ou empêchées : actions délocalisées, mobilité, tarification ;
- en assurant la coordination et la cohérence des évènements dans une programmation co-construite et permettant ainsi de renforcer la visibilité et la dimension de l'offre ;
- en développant et en renforçant le rôle des équipements sportifs et culturels structurants, dans une dynamique de mutualisation :
  - → travaux de modernisation, d'agrandissement ou de mise en accessibilité ;
  - → permettre un apprentissage de la natation et le développement de la pratique sportive.

NOTRE AMBITION

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION ENTEND RENFORCER LES SOLIDARITÉS ENTRE LES HABITANTS À TRAVERS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE ET DE PRÉVENTION DES SITUATIONS DE RUPTURE TOUT EN POURSUIVANT LE DÉVELOPPEMENT DE SES SERVICES À DESTINATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE POUR ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE D'INSTALLATION DE JEUNES MÉNAGES SUR SON TERRITOIRE.

CE QUE CELA IMPLIQUE

Définir et mettre en œuvre une politique communautaire renforçant le dialogue, la cohésion sociale et les solidarités entre les habitants, visant à lutter contre les inégalités et à prévenir les situations de rupture

- par un plan local de santé adapté, pouvant répondre aux besoins des populations et notamment les plus fragiles (isolées, dépendantes, âgées) ;
- par un maillage de maisons de santé pluridisciplinaires, garantissant une permanence des soins et un accès aux soins de premier recours ;
- par un soutien au maintien et au développement du centre hospitalier du Forez ;
- par le pilotage, l'animation et la coordination du contrat de ville de Montbrison Loire Forez dans ses dimensions sociale, urbaine et économique ;
- en accompagnant les publics fragiles en matière d'insertion sociale et professionnelle ;
- en développant une offre de maisons de services au public, qui réponde aux besoins du territoire et assure une bonne accessibilité aux services sur tout le territoire ;
- par le soutien à la vie associative, par des encouragements à la mutualisation, par l'offre de locaux adaptés et accessibles, par un soutien à des actions innovantes structurantes.

Dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, garantir une offre de service diversifiée, de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles et veiller à la coordination des actions communales et communautaires pour assurer la cohérence éducative tout au long du parcours du jeune

- en mettant en place une politique à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse :
  - → en renforçant le réseau des relais assistants maternels ;
  - → en favorisant la pratique du jeu comme vecteur d'échanges et de partage ;
  - → en garantissant une bonne complémentarité entre les différents modes de garde de la petite enfance ;
  - → en permettant une offre d'accueil de loisirs adaptée lors des temps extra-scolaires ;
  - → en encourageant les actions d'éducation à la citoyenneté.

Un territoire ENTREPRENANT

ENTRETENIR ET ACCOMPAGNER UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE POSITIVE en montagne comme en plaine

NOTRE AMBITION

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION SOUHAITE RAPPROCHER LES LIEUX DOMICILE-TRAVAIL DANS UNE LOGIQUE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE, DE RÉDUCTION DE LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE, DE JUSTE RÉPARTITION TERRITORIALE DE L'EMPLOI POUR ROMPRE AVEC UNE TENDANCE À LA RÉSIDENTIALISATION DE NOTRE TERRITOIRE. IL S'AGIRA D'ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT, PLUS PARTICULIÈREMENT POUR PERMETTRE AUX PLUS JEUNES DE CROIRE AUX POSSIBILITÉS D'ACCUEIL ET DE DÉVELOPPEMENT DE LEUR TERRITOIRE, MAIS AUSSI POUR ATTIRER DE NOUVEAUX ACTIFS ET DE LA MATIÈRE GRISE. CECI PERMETTRA ÉGALEMENT DE DÉVELOPPER NOTRE ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE. IL S'AGIRA DE METTRE EN PLACE ET D'ANIMER UN ÉCOSYSTÈME DE DÉVELOPPEMENT LOCAL REGROUPANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE LOCALE, PAR LA CONSTITUTION DE GROUPES DE TRAVAIL SPÉCIFIQUES.

CE QUE CELA IMPLIQUE

Renforcer le dialogue avec les entreprises en mettant en place un accueil unique des entreprises pour

- développer et promouvoir l'innovation ;
- coordonner les dispositifs et structures de soutien à l'emploi, la formation et à l'insertion ;
- développer les partenariats et les mises en réseau ;
- faciliter la circulation de l'information par des outils spécifiques ;
- les encourager dans leur ouverture sur l'extérieur.

Soutenir les nouvelles formes d'économie collaborative

- en encourageant et en soutenant l'économie sociale et solidaire en partenariat avec les acteurs du territoire (soutien et accompagnement des structures existantes ou émergentes) ;
- en s'engageant dans le développement de l'économie circulaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits, en ciblant une gestion sobre et efficace des ressources.

Développer une politique foncière et immobilière attractive et innovante

- en développant une stratégie d'accueil des activités et de développement du foncier dans un schéma d'accueil des entreprises (SAE) à l'échelle des 88 communes ;
- par la résorption et la requalification des friches industrielles / touristiques ;
- par la création de pôles entrepreneuriaux de nouvelle génération (espaces de coworking, fab labs, etc.) ;
- par la mise en place d'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises.

Dynamiser le commerce et l'artisanat

- par des opérations collectives de soutien au commerce et à l'artisanat (via le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) et de développement de nouvelles activités (e-commerce, etc.) ;
- en favorisant la structuration de dynamiques collectives (unions commerciales et artisanales, aménagement centre-ville, programmes de formations, etc.) ;
- en liant le développement de certaines actions au dispositif de renforcement des centres-bourgs avec convergence des interventions de renouvellement urbain, de traitement de l'habitat et de soutien à l'activité.

Travailler sur l'adéquation des qualifications et des emplois

- en faisant connaître l'offre de formations existante ;
- en accompagnant le développement d'une offre de formation adaptée en lien avec la réalité des besoins et les capacités du territoire, les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences GPEC ;
- par le renforcement des liens entre les établissements de formation du territoire, les entreprises, les organismes paritaires collecteurs agréés.

Poursuivre le développement du Très Haut Débit avec comme objectifs

- la réduction de la fracture numérique ;
- le développement possible de nouvelles activités économiques en tout point du territoire ;
- une meilleure accessibilité aux services et l'affirmation de la culture du numérique.

Un territoire ENTREPRENANT

ENTRETENIR ET ACCOMPAGNER UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE POSITIVE en montagne comme en plaine

NOTRE AMBITION

SUR LE POINT SPÉCIFIQUE DE L'AGRICULTURE, L'AGGLOMÉRATION VEUT QUE CELLE-CI TENDE VERS UNE AGRICULTURE, SI CE N'EST BIOLOGIQUE, À MINIMA RAISONNÉE, AVEC DES EXPLOITATIONS À TAILLE HUMAINE, GARANTISSANT LA PROTECTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT, LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES, LA VALORISATION DES PRODUCTIONS ET LE MAINTIEN DU LIEN SOCIAL DANS LES ZONES RURALES. LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION VEUT ÊTRE ACTRICE ET ACCOMPAGNER LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE TOUT EN S'APPUYANT SUR L'EXPÉRIENCE DES TERRITOIRES VOISINS ET EN ENCOURAGEANT LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE.

CE QUE CELA IMPLIQUE

Assurer la préservation du foncier agricole et le maintien des exploitations

- par un repérage des cédants agricoles, veiller à la reprise et au maintien des exploitations agricoles ;
- par la protection des espaces agricoles et la reconquête des friches agricoles notamment par des dispositifs de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, de zones agricoles protégées.

Soutenir les filières et productions emblématiques du territoire

- en poursuivant la politique des anciens EPCI en la matière, notamment auprès des appellations d'origine protégée AOP côtes du Forez et fourme de Montbrison ;
- en encourageant la gestion forestière de massif et en structurant la filière bois par la valorisation du bois de pays ;
- en favorisant le regroupement des parcelles forestières et les reboisements de qualité.

Veiller au développement de nouvelles filières locales durables

- en favorisant la diversification agricole, la qualité des produits ;
- en développant les activités combinées agriculture/tourisme/environnement ;
- par des mesures agro-environnementales et climatiques ;
- en apportant un soutien à la filière bois-énergie.

Promouvoir les circuits courts

- par le soutien à des actions innovantes pour une meilleure commercialisation (mise à disposition de terrain aux Jardins de l'Astrée, manifestations locales, marchés, halles, points de vente collectifs) ;
- en soutenant l'organisation et la sécurisation d'un approvisionnement local pour les restaurations collectives (cantines scolaires) ;
- en s'engageant dans une labellisation de notre démarche en projet alimentaire territorial.

Un territoire ENTREPRENANT

CAPITALISER SUR UNE POSITION GÉOSTRATÉGIQUE ET TOURISTIQUE FAVORABLE

NOTRE AMBITION

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION TRAVAILLERA SES RELATIONS D'ÉQUILIBRE ET D'INTERDÉPENDANCE AVEC LES TERRITOIRES VOISINS (DONT LE PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS-FOREZ, FOREZ EST, SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ET LE PÔLE MÉTROPOLITAIN LYONNAIS) AU SEIN DU NOUVEL ESPACE RÉGIONAL. ELLE SERA UN ACTEUR À PART ENTIÈRE DU DIALOGUE DANS LA CONSTRUCTION DE DYNAMIQUES SUPRA-TERRITORIALES.

AU-DELÀ DE CES ENJEUX DE POSITIONNEMENT ET DE RELATION INSTITUTIONNELLE, L'INTERCOMMUNALITÉ AFFIRME QU'ELLE S'EMPLOIERA AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ÉQUILIBRÉ DE SON TERRITOIRE EN VALORISANT SON PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER, IMMATÉRIEL ET ARTISTIQUE REPRÉSENTATIF DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE DANS LA LOGIQUE DE LA LABELLISATION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE.

CE QUE CELA IMPLIQUE

Renforcer et développer les centralités

- en défendant et développant les infrastructures de transport et de desserte du territoire :
  - l'accessibilité aux gares/gares communautaires (Montbrison/Bonson) ;
  - le maintien des lignes ferroviaires (et plus particulièrement la liaison Boën-sur-Lignon/Saint-Étienne) ;
  - l'aménagement de l'A45 et l'amélioration de la RD496 entre Montbrison et Montrond-les-Bains (lien covoiturage/péage) ;
- en accompagnant et soutenant les projets d'aménagement des centralités ;
- en confortant les niveaux de services actuels par des aménagements urbains et des requalifications d'espaces publics sur les pôles principaux et secondaires en lien avec les expérimentations conduites avec les communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt « centres-bourgs ».

Développer, valoriser et structurer l'offre touristique de la destination Forez

- par le développement et la modernisation de l'offre d'hébergements (hébergements de plein air, hébergements collectifs et meublés de tourisme) ainsi que des aires d'accueil de camping-car ;
- par la montée en gamme et les démarches de labellisation de l'offre ;
- en encourageant les offres touristiques nouvelles permettant d'inscrire le territoire dans des dynamiques porteuses de ses valeurs, comme le pôle de pleine nature ;
- en fédérant et en animant le réseau des acteurs du tourisme ;
- en accompagnant la transition numérique pour garantir une meilleure visibilité de l'offre, une meilleure maîtrise des outils par les professionnels.

Développer un marketing territorial

- en soutenant et favorisant les évènements de notoriété supra-territoriale ;
- par la création d'un évènement sportif à l'échelle du territoire, notamment en lien avec le pôle pleine nature ;
- en poursuivant les démarches Forez tourisme et Destination Forez ;
- par la confortation des itinéraires et réseaux de découverte du territoire (routes du basalte et des balcons, places fortes du Forez).

S'inscrire dans des réseaux de valorisation et de découverte d'envergure nationale, voire européenne (bords de Loire, chemins de l'Astrée, chemin de Compostelle, chemin de Montaigne, sites clunisiens ou casadéens, ...)

- en se positionnant en assistance/ingénierie pour faciliter ces actions coordonnées ;
- par la structuration de l'offre de randonnée et le maintien de la qualité des itinéraires de découverte du territoire ;
- en reliant les circuits de petite randonnée avec les grands itinéraires ;
- en encourageant la montée en gamme de l'accueil touristique tout au long des itinéraires.

Un territoire ÉCORESPONSABLE

GARANTIR ET PRÉSERVER LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT PAR UN AMÉNAGEMENT DURABLE

NOTRE AMBITION

LE TERRITOIRE DE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION OFFRE UN CADRE DE VIE RICHE ET ATTRACTIF QUI DOIT ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS TOUTES SES DIMENSIONS, POUR GARANTIR SA PÉRENNITÉ.

AINSI NOS POLITIQUES PUBLIQUES NÉCESSITENT UNE APPROCHE TRANSVERSALE, VOLONTARISTE ET AMBITIEUSE, DÉFINISSANT LES LIENS ENTRE VISION URBANISTIQUE, STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ET SERVICES ET LES IMPACTS SUR TOUT NOTRE ÉCOSYSTÈME AFIN DE CONSERVER LES ÉQUILIBRES NÉCESSAIRES À UN BON NIVEAU DE QUALITÉ DE VIE.

CE QUE CELA IMPLIQUE

Mettre en place des programmes d'aménagement adaptés

- par le lancement du programme local de l'habitat à 88 communes ;
- par la finalisation du plan local d'urbanisme intercommunal à 45 ;
- par l'intégration au schéma de cohérence territoriale Sud Loire et l'adaptation de celui-ci à la nouvelle intercommunalité.

Proposer un schéma territorial des déplacements transport/mobilité pour une meilleure interopérabilité des modes de déplacement

- en assurant le développement des modes actifs ;
- en optimisant les modes de transport collectif ;
- en améliorant le réseau des transports urbains ;
- en étudiant une offre de transport à la demande pour des publics spécifiques ;
- en mettant en œuvre le schéma des aires de covoiturage ;
- en accompagnant la réflexion et la mise en œuvre des plans de déplacements inter-entreprises ;
- en optimisant les outils pour les usagers facilitant l'interopérabilité : billettique, information, communication.

Permettre une cohésion sur le grand cycle de l'eau par une approche globale des conditions d'exercice des compétences concernées

- en préservant la qualité des eaux, en restaurant et en valorisant les milieux aquatiques ;
- en gérant les ressources en eau par la mise en œuvre et l'accompagnement des contrats de rivières, y compris en lien avec les pratiques agricoles ;
- en assurant le traitement des eaux usées et eaux pluviales par la réalisation et la mise en œuvre d'un schéma directeur d'assainissement permettant de répondre aux enjeux réglementaires ;
- en veillant à la sécurisation de la production et de la distribution de l'eau potable.

Définir et mettre en œuvre une stratégie air/climat/énergie (territoire à énergie positive pour une croissance verte)

- en tendant vers une autonomie énergétique d'ici à 2050 par une baisse de la consommation énergétique locale et une augmentation de la production locale en énergies renouvelables ;
- en anticipant les conséquences du changement climatique ;
- par la mise en œuvre de cette stratégie en la déclinant en plans climat air énergie territorial, série de programmes quinquennaux d'actions, qui pourront prévoir :
  - la mise en œuvre de nouvelles productions énergétiques ;
  - des actions de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ;
  - des actions de restauration de la qualité de l'air (par exemple par la rénovation énergétique des habitations et la diminution du flux automobile) ;
  - la valorisation de la filière bois ;
  - un soutien à l'agriculture pour changer de modèle ;
  - un encouragement à l'industrie locale à valoriser l'énergie dite fatale car perdue.

Un territoire ÉCORESPONSABLE

- par la poursuite des actions de maîtrise énergétique, démarrées dans le cadre de la labellisation territoire à énergie positive pour la croissance verte :
  - → développement des pistes cyclables et de la navette urbaine de Montbrison ;
  - → sobriété de l'éclairage public ;
  - → aide financière et logistique des particuliers pour la rénovation de leur logement ;
  - → amélioration de l'efficacité des équipements communautaires ;
  - → appel à projets communautaire pour aider les communes à rénover leur patrimoine ;
  - → aide aux particuliers pour intégrer les rejets d'eaux pluviales sur leur propriété privée.

Offrir un cadre de vie et des espaces publics de qualité

- en garantissant un habitat de qualité, diversifié et accessible à tous :
  - → favoriser la reconquête des centres-villes et des centres-bourgs ;
  - → rendre l'habitat abordable pour tous ;
  - → disposer d'une offre pertinente en hébergements spécifiques ;
- dans la continuité de l'appel à manifestation d'intérêt « centres-bourgs » et dans une logique de transfert d'expériences :
  - → soutien à une ingénierie spécifique, expérimentation dans une perspective d'élargissement et de reproduction ;
  - → soutien à des opérations programmées ciblées de démolition, de curetage, de lutte contre l'habitat indigne, de traitement des façades ou du linéaire commercial… ;
- en veillant à la valorisation du patrimoine bâti à forte valeur identitaire (patrimoine historique, petit patrimoine rural non protégé, etc.) ;
- en assurant le bon entretien des voies et de leurs dépendances tout en veillant à préserver les populations des nuisances sonores sur des axes de circulation identifiés ;
- par la mise en œuvre d'une gestion environnementale différenciée des espaces verts dans le souci du respect de la biodiversité :
  - → mise en œuvre du zéro-phyto ;
  - → échanges de bonnes pratiques ;
  - → formations et outils à développer et partager entre les communes et la communauté ;
- en préservant la biodiversité et les milieux naturels :
  - → préservation et restauration des continuités écologiques ;
  - → mise en œuvre de la politique Natura 2000 et des projets agri-environnementaux dans le domaine agricole ;
  - → lutte contre les points noirs paysagers ;
  - → préservation des sites sensibles et mise en valeur des points de vue paysagers.

Passer d'une gestion des déchets à une gestion des ressources en améliorant les équipements de tri et de gestion des déchets et en promouvant les actions de prévention sur le tri

- par des travaux d'amélioration des installations existantes (déchèteries) et par la création de nouveaux équipements comme une ressourcerie ;
- par la garantie d'une meilleure accessibilité à certains services, voire le développement de nouveaux services (déchèterie mobile, circuits de collectes…) ;
- par l'optimisation des modes de collecte et des contenants liés, tenant compte des spécificités de certaines collectes (déchets fermentescibles, villages de caractère, écarts…) ;
- par la mise en œuvre d'un plan de prévention des déchets concerté :
  - → actions de sensibilisation et de communication en milieu scolaire, auprès des consommateurs, lors d'évènements spécifiques, etc. ;
  - → initiation d'une démarche d'économie circulaire en complémentarité des actions de développement économique.

LES MOYENS AU SERVICE DE NOS AMBITIONS

CETTE FEUILLE DE ROUTE EST LA PREMIÈRE ÉTAPE AVANT LE LANCEMENT D'UN TRAVAIL SUR UN VÉRITABLE PROJET DE TERRITOIRE EN 2019 POUR PROJETER L'AGGLOMÉRATION AU-DELÀ DE 2020 !

88 communes

Ailleux, Apinac, Arthun, Bard, Boën-sur-Lignon, Boisset-lès-Montrond, Boisset-Saint-Priest, Bonson, Bussy-Albieux, Cervières, Cezay, Chalain d'Uzore, Chalain-le-Comtal, Chalmazel-Jeansagnière, Chambles, Champdieu, Châtelneuf, Chazelles-sur-Lavieu, Chenereilles, Craintilleux, Débats-Rivière d'Orpra, Ecotay-l'Olme, Essertines-en-Châtelneuf, Estivareilles, Grézieux-le-Fromental, Gumières, L'Hôpital-le-Grand, L'Hôpital-sous-Rochefort, La Chamba, La Chambonie, La Chapelle-en-Lafaye, La Côte-en-Couzan, La Tourette, La Valla-sur-Rochefort, Lavieu, Leigneux, Lérigneux, Lézigneux, Luriecq, Magneux-Haute-Rive, Marcilly-le-Châtel, Marcoux, Margerie-Chantagret, Marols, Merle-Leignec, Montarcher, Montbrison, Montverdun, Mornand-en-Forez, Noirétable, Palogneux, Périgneux, Pralong, Précieux, Roche, Sail-sous-Couzan, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Bonnet-le-Courreau, Saint-Cyprien, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Étienne-le-Molard, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Saint-Jean-la-Vêtre, Saint-Jean-Soleymieux, Saint-Julien-la-Vêtre, Saint-Just-en-Bas, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Laurent-Rochefort, Saint-Marcellin-en-Forez, Saint-Paul-d'Uzore, Saint-Priest-la-Vêtre, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Sixte, Saint-Thomas-la-Garde, Saint-Thurin, Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Sainte-Foy-Saint-Sulpice, Sauvain, Savigneux, Soleymieux, Sury-le-Comtal, Trelins, Unias, Usson-en-Forez, Veauchette, Verrières-en-Forez

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

17, boulevard de la Préfecture
CS 30211
42605 Montbrison cedex
-
04 26 54 70 00
agglomeration@loireforez.fr
www.loireforez.fr

Loire Forez Agglo